

POISSON D'AVRIL !

Le 9 avril 1564, le roi de France Charles IX institua par ordonnance le début de l'année au 1^{er} janvier ; l'année commençait alors le dimanche de Pâques, autour du 1^{er} avril : plus d'étrennes donc, mais seulement un petit cadeau symbolique. Pourquoi alors un « poisson » ? Une facétie des opposants à Charles IX ou la marque de la fin du carême... Personne n'a de réponse définitive, mais la tradition veut qu'on en fasse un jour convivial où l'on joue des tours à ses meilleurs amis.

Ce détour par l'histoire prend tout son sens en ce jour du 1^{er} avril 2014 où 15 millions de retraités seront privés de la revalorisation de leur pension : les régimes des fonctionnaires et le régime général devront attendre le 1^{er} octobre une hypothétique revalorisation. Et il se dit que les pensions complémentaires AGIRC et ARRCO seraient de leur côté augmentées de... 0 % le 1^{er} avril !

« Poisson d'avril » ! La plaisanterie est amère pour celles et ceux qui subissent de plein fouet les conséquences d'une politique d'austérité qui met à mal le pouvoir d'achat et, pour un nombre grandissant d'entre eux, l'accès au droit de vivre décent.

« Poisson d'avril » ? Non, ce n'est pas une plaisanterie ni une fausse nouvelle ; les retraités sauront riposter : en mai, fais ce qu'il te plaît. ■

MARYLÈNE CAHOUE

DOSSIER

Veillissement de la société, une loi d'adaptation

• SANTÉ/SOCIÉTÉ

À l'ouest, un automne perturbé

• ACTUALITÉ

Il faut changer l'air et les paroles

• LOISIRS/CULTURE

E. Pignon-Ernest : la peau des murs

• PORTRAIT

Un futur retraité : Daniel Robin

SOMMAIRE

ÉDITORIAL p. 1

ACTUALITÉ

« ON CONNAÎT LA CHANSON »

Il faut changer l'air et les paroles p. 2

À LIRE LES DERNIERS

TRAVAUX DU COR

Niveau de vie des retraités : des perspectives inquiétantes p. 3

LES RETRAITÉS DANS L'ACTION

Jusqu'au début de l'été déjà p. 4

INTERVIEW

À LA VEILLE DU CONGRÈS

Entretien avec Roland Hubert p. 5

SANTÉ-SOCIÉTÉ

LA FSU PREND POSITION

Un choix de société p. 6

ÉCONOMIES SUR LA SANTÉ

Risques sanitaires accrus p. 7

HOSPITALISATION À DOMICILE

Un plus pour les malades ou pour la réduction de la dette ? p. 7

ENTRETIEN AVEC DES

SYNDICALISTES BRETONS

À l'ouest, un automne perturbé p. 8

UN ENJEU DES MUNICIPALES

La pauvreté dans les cent communes les plus peuplées p. 9

VIE SYNDICALE

SUCCÈS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES RETRAITÉS À LYON

Des idées neuves dans un décor kitsch p. 10

SÉCURITÉ SOCIALE :

UNE INTERVENTION

EN PLEINE ACTUALITÉ

Histoire d'une conquête à préserver p. 10

DOSSIER

VIELLISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Une loi d'adaptation p. 12

INFOS PRATIQUES

LE RELEVÉ ANNUEL

DE FRAIS BANCAIRES

Comment le vérifier ? p. 18

DROITS DES PERSONNES

EN FIN DE VIE

Reconnaître et respecter les demandes p. 18

FRAIS D'OBSÈQUES

Réactualisation p. 18

LOISIRS-CULTURE

DÉCOUVERTE INSOLITE EN GIRONDE

Le musée de Lormont p. 19

DE L'ART DES CAVERNES

AU STREET-ART

Ernest Pignon-Ernest : la peau des murs p. 20

AU FIL DE LA PRESSE

JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS

Un nouveau secteur d'activité : la « silver économie », miracle ou mirage ? p. 23

PORTRAIT

Daniel Robin p. 24

➤ « ON CONNAÎT LA CHANSON »⁽¹⁾

Il faut changer l'air et les paroles

Les scandales à répétition, au climat nauséabond, qui touchent l'ancienne majorité rappellent les noirceurs et les dégâts de l'ère Sarkozy. Depuis deux ans bientôt, beaucoup attendent aussi un changement de politique économique...



© Fotolia.com / Africa Studio

Le chef d'orchestre doit changer de partition

Le pacte de responsabilité a donc été signé, du côté salariés, par la CFDT, la CFTC et la CGC.

Pacte signé à la va-vite sans discussion avec le gouvernement ni la représentation nationale. Les entreprises déduiront de leurs impôts les cotisations familiales sur les salaires, en dessous d'un certain plafond ; le manque à gagner pour la Sécurité sociale sera compensé par des coupes dans les dépenses publiques. Le « coût du travail » sera ainsi diminué de 6 %... au profit d'embauches ?

Le texte finalisé le 5 mars n'avance aucun objectif chiffré en matière de création d'emplois, n'impose pas de négociations y compris dans les branches, tout juste des « discussions » qui devront se conclure par « un relevé de conclusions ». Au bout du compte, ce sont 30 milliards d'euros qui s'ajoutent aux 200 milliards d'euros annuels d'exonérations sociales et fiscales en faveur des entreprises. M. Gattaz n'a pas de souci à se faire : il n'y aura aucun contrôle sur les marges dégagées et le patron du MEDEF de se

féliciter de l'augmentation des dividendes depuis trois ans ! Du coup, le MEDEF qui se sent le vent en poupe cherche à remettre en cause le régime d'indemnisation chômage des intermittents et des précaires.

La politique d'austérité se poursuit, s'aggrave, et les conséquences en sont dévastatrices pour les salariés actifs ou retraités – notamment pour les femmes et les jeunes. Pour ces derniers, l'avenir est sombre. Une enquête montre qu'un tiers des jeunes est persuadé de ne connaître dans leur vie que la crise. Il est vrai que 1,9 million de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en formation, ni au travail.

Le dernier G20 s'est achevé avec l'adoption de politiques « ambitieuses mais réalistes », avec pour objectif de doper la croissance de 2 points sup-

(1) Titre d'un film de 1997 d'Alain Resnais qui vient de lâcher définitivement la caméra.

plémentaires d'ici 2018, mais sans remettre en cause les politiques d'austérité qui abaissent la consommation.

Alors, l'avenir est définitivement bouché ?

Certes non ! Les mobilisations en Europe ne faiblissent pas. Au Portugal, les marches de la colère drainent des milliers de citoyens : semaine de lutte du 8 au 15 mars, puis le 26 « journée nationale de la jeunesse ». À Athènes, les manifestations quotidiennes se multiplient devant le Parlement. Les élections européennes pourraient être l'occasion de bousculer le paysage politique en faveur des peuples. En France, il faut saluer la riposte syndicale pour l'emploi, les

salaires et la protection sociale de la CGT, de la FSU, de FO et de Solidaires. Les retraités SNES y prendront toute leur place.

Non *La guerre n'est pas finie*⁽²⁾, guerre contre l'injustice, les inégalités et pour la solidarité. ■

MARYLÈNE CAHOUE

(2) Film d'Alain Resnais de 1966 sur l'activité clandestine d'un militant communiste espagnol anti-franquiste au tournant des années 1960 ; largement inspiré de l'expérience personnelle de son scénariste Jorge Semprùn, il fut retiré, à la demande de l'ambassadeur d'Espagne, de la sélection officielle du Festival de Cannes.

À LIRE LES DERNIERS TRAVAUX DU COR

Niveau de vie des retraités : des perspectives inquiétantes

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) s'est réuni en séance plénière le 22 janvier 2014.

À la suite de cette réunion, il a publié un dossier de près de 300 pages de documents de travail qui devrait lui permettre d'élaborer son rapport annuel. S'il est bien spécifié que ces documents n'engagent pas le Conseil, on peut néanmoins en tirer quelques indications.

Comme par le passé, le COR continue sa réflexion sur la mise en place d'indicateurs de suivi de l'évolution des retraites mais ses travaux sont soumis à une nouvelle donne. La loi de 2014 sur la réforme des retraites impose dorénavant au COR de publier un rapport chaque année, avant le 15 juin, portant sur l'évolution de ces indicateurs. Ce rapport sera ensuite examiné par le Comité de suivi des retraites chargé d'élaborer des recommandations sur l'évolution des régimes des retraites.

La composition de ce nouveau comité a de quoi inquiéter les retraités, il est en effet constitué de quatre experts nommés par décret et d'un président désigné en Conseil des ministres.

Les documents publiés révèlent des éléments essentiels sur le niveau de vie des pensions.

Le montant moyen de la retraite de droits directs, brut de prélèvements sociaux, s'élevait à 1 256 euros par mois fin 2011, soit 1 603 pour les hommes et 932 pour les femmes. Comparée aux pensions de 2004, l'augmentation est de 1,2 % par an hors inflation. Cette progression est essentiellement due à « l'effet de noria », les nouveaux retraités ayant en effet des carrières plus favorables que ceux qui disparaissent. En outre ce niveau moyen dissimule de fortes disparités entre les pensionnés.

Le ratio pensions-salaires est un critère important : il met en relation le niveau de vie moyen des retraités, revenus du patrimoine compris, et celui des actifs, les personnes en emploi ou au chômage. Il est estimé à 0,96 en 2011. Les retraités ont donc un niveau de vie proche de celui des actifs. Calculé sur les bases des rapports précédents il est relativement stable. Mais la comparaison est faussée par le fait que les ménages des retraités sont de plus petite taille.

Dans ce calcul, la part des revenus du patrimoine ►►

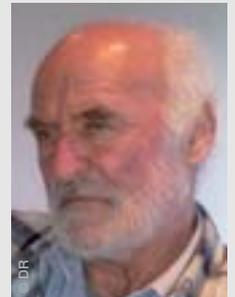
UNE JEUNESSE SACRIFIÉE

Les divers plans d'« ajustement » concoctés par l'UE, le FMI et la BCE ont des effets ravageurs et concordants dans les pays « ajustés ». Dans chacun d'eux, le chômage s'envole et celui des jeunes explose pour dépasser parfois 50 %.

Je dis bien 50 %. Voilà des années maintenant que cela dure et aucun sommet européen n'a jugé utile de mettre au premier rang de ses préoccupations le combat contre ce fléau, dont la jeunesse et les pays concernés vont payer le prix pendant des décennies ! Faut-il alors s'étonner que la jeunesse ait perdu confiance dans des institutions et des « responsables » qui ne voient en elle qu'une « variable d'ajustement » ?

À insulter ainsi l'avenir, l'Europe se prépare des lendemains qui déchantent.

PIERRE TOUSSENEL



►►► est cependant sujette à discussion dans la mesure où elle se concentre de plus en plus chez les 10 % des retraités les plus riches, dont le revenu a connu une augmentation 20 % entre 1996 et 2009 ; elle diminue par contre considérablement pour les 20 % des revenus les plus modestes. Sans les revenus du capital, le ratio chute à 0,85 ce qui va à l'encontre de l'idée souvent entendue que les retraités pauvres sont avantagés par rapport aux actifs pauvres. Certains « experts » préconisent donc la prise en compte des loyers fictifs imputés aux propriétaires de leur résidence principale ; ce concept vieux de quarante-cinq ans est recommandé depuis

2001 pour une définition plus exacte du bien-être matériel. Son application permettrait de ramener le ratio à 1,00 : il n'y aurait donc plus de problème spécifique de pouvoir d'achat pour les retraités. L'application de cet indicateur aurait aussi l'avantage de faire baisser artificiellement le taux de pauvreté des retraités et de dissimuler la baisse importante du ratio prévu dans toutes les perspectives du COR.

Ce n'est pas en cassant le baromètre que l'on fera tomber la colère des retraités : ils ne sont pas dupes des attaques contre le maintien de leur niveau de vie. ■ **JEAN-CLAUDE LANDAIS**

LES RETRAITÉS DANS L'ACTION

Jusqu'au début de l'été déjà

Les quatre organisations de retraités UCR-CGT, UCR-FO, UNIRS et SFR-FSU se sont rencontrées pour envisager des actions communes ouvertes aux autres forces syndicales retraitées.

Cette rencontre a débuté par l'examen de la situation des retraités.

Le constat est lourd : les conséquences de la politique d'austérité et de réduction des dépenses publiques, menée par le gouvernement sur injonction du MEDEF et des instances européennes, sont particulièrement sévères en termes de pouvoir d'achat pour les retraités.

Les organisations ont donc décidé de participer aux côtés des actifs aux manifestations du 18 mars, à l'appel de la CGT, de FO, de Solidaires et de la FSU, pour l'emploi, la protection sociale et les salaires. Actifs salariés et retraités sont également

agressés par une politique qui accorde 30 milliards d'exonérations de cotisations au patronat sans véritable contrepartie, alors que le MEDEF veut remettre en cause le système d'indemnisation du chômage, notamment des intérimaires et des intermittents du spectacle. Et alors que les actionnaires du CAC 40 ont touché en 2013 près de 43 milliards d'euros en dividendes et rachats d'actions !

Le 1^{er} avril, conférence de presse pour protester contre le report de six mois de la date de revalorisation des pensions, ce qui correspond de fait à une sous-indexation. Ce jour-là, les organisations syndicales ont décidé de faire un bilan de la perte du pouvoir d'achat.

Puis montée en puissance des mobilisations avec la perspective d'une manifestation nationale début juin. Les quatre organisations syndicales de retraités ont fait le même constat à propos de la future loi sur la perte d'autonomie : le financement n'est pas au rendez-vous et le projet est loin de leur conception d'un financement solidaire dans le cadre de la Sécurité sociale. Elles se proposent de rencontrer l'ADF (Association des départements de France), notamment sur la question de la gouvernance de ces dispositifs.

À tous les niveaux, national et local, avec tous les retraités de la FSU, les retraités du SNES sont et seront mobilisés aux côtés des retraités de la CGT, de FO et de Solidaires ; ils espèrent être rejoints par tous les retraités et en particulier par ceux que leurs organisations respectives inclinent encore à l'attentisme. ■

Tous ensemble,
toujours nécessaire



© DR

À LA VEILLE DU CONGRÈS NATIONAL DU SNES

Entretien avec Roland Hubert

Dans le second degré la crise de recrutement et la revalorisation des métiers de l'enseignement, deux problèmes cruciaux sont, entre autres, toujours à l'ordre du jour et pour les résoudre, comme pour sortir de la crise, une autre politique économique et sociale est indispensable : seule l'action collective permettra de faire bouger la situation.

À l'ouverture du Congrès national quelle analyse fais-tu de la situation économique et sociale ?

Le début d'année a été marqué par les déclarations du président de la République sur l'amplification de la politique de rigueur budgétaire et la recherche de 50 milliards d'économies supplémentaires dans les dépenses publiques à réaliser sur les trois prochaines années. Elles constituent, avec le pacte de responsabilité, un ensemble très inquiétant sur l'avenir de la Fonction publique, dont les agents n'ont pas été épargnés ces dernières années, et sur sa capacité à remplir ses missions qui sont essentielles sur le plan social, humain et économique. Ce n'est pas ainsi que l'on sortira de la spirale chômage/déficit budgétaire/appauvrissement d'une partie de la population.

Et quel bilan de presque deux années de ministère Peillon ?

L'Éducation nationale a été en partie épargnée, avec la programmation, inscrite dans le rapport annexé à la loi de refondation, de la création de 60 000 postes sur le quinquennat, en rupture avec les suppressions massives des années précédentes. Des bruits courent sur une éventuelle remise en cause de cet engagement. Pourtant, l'insuffisance des créations absorbées par la réforme de la formation des maîtres et pour faire face à la hausse du nombre d'élèves scolarisés a pour conséquence que le quotidien des personnels a peu changé. Couplée à la reconduction du gel des salaires et à la persistance de modes de gestion des personnels inacceptables, cette situation pèse dans le bilan que l'on peut faire de l'action ministérielle, et renvoie au second plan le souci réel de discussions avec les organisations représentatives et de maintenir des équilibres actés dans la loi de refondation.

Quels sont les dossiers à régler d'urgence pour le second degré ?

Ils sont récurrents depuis deux ans : crise du recrutement, revalorisation de nos professions, relance de l'éducation prioritaire et réflexion sur la carte scolaire, amélioration des conditions de travail, d'emploi et de salaires, situation du collège, remise à plat des réformes des voies générale et technologique du lycée...

Il y a deux ans, le Congrès du SNES s'était terminé sur un appel pour un plan d'urgence, et de nombreux points de ce plan restent d'actualité. La mise en place de la loi se fait de façon diverses sui-



Roland Hubert
cosecraire
général du SNES

vant les sujets abordés et le SNES continue à être vigilant et à l'offensive, face aux tentatives des tenants de « l'école du socle » et de l'autonomie des établissements. La publication de l'appel Terra Nova en est le dernier exemple.

Pour le syndicalisme incarné par le SNES et plus globalement par la FSU, quelles perspectives ?

La question de l'avenir de la FSU et du SNES sera au cœur des débats du thème 4, mais parce qu'elle renvoie aussi à la question précédente à travers celle de l'action et des convergences possibles avec d'autres forces syndicales, elle ne sera pas absente des autres thèmes.

Le mouvement syndical peine à créer les conditions de la lutte, pourtant indispensable, contre les politiques de rigueur qui protègent les plus nantis. Les raisons en sont multiples. Elles sont d'ordre structurelles avec le positionnement de la CFDT, les difficultés internes dans la CGT, la stratégie de FO, les interrogations de Solidaires, mais les difficultés sont par ailleurs initiées par les nouvelles règles de calcul de la représentativité et les règles concernant le dialogue social. Les raisons sociales et politiques pèsent aussi, et l'urgence reste à montrer l'importance de l'action collective pour construire des alternatives politiques, économiques et sociales. Le congrès devra se pencher sur ces questions. ■



LA FSU PREND POSITION

Un choix de société

Les dépenses sociales et publiques sont utiles et indispensables

La FSU est partie prenante du Haut comité du financement de la protection sociale. Ce comité, installé dès 2012 par le Premier ministre, a été chargé dans un premier temps de dresser un état des lieux ; il s'est ensuite penché sur les perspectives à moyen et long terme de financement de la protection sociale. Voici une synthèse rapide des réactions et propositions de la FSU.

Dès le rapport d'étape de juin 2013

portant « sur la clarification et la diversification des régimes de protection sociale », la FSU s'est positionnée pour une augmentation des ressources affectées à la protection sociale afin de mieux couvrir tous les besoins, en revenant sur les reculs opérés et en ouvrant des droits nouveaux, position réaffirmée dans sa contribution de janvier 2014 sur « les perspectives financières des régimes de protection sociale ». Selon elle, le retour à l'équilibre des comptes passe par une augmentation des ressources et non par des reculs en matière de droits sociaux. La FSU conteste l'idée que seules les prestations à caractère contributif devraient être financées par des cotisations et que les autres devraient l'être par l'impôt ; la partie du rapport de juin 2014 où est notamment proposé que les prélèvements destinés au financement de la protection sociale soient des « cotisations » et que ceux destinés à l'action publique soient des « impôts » doit être revue.

Pour une
société solidaire



© Fotolia.com / Dreaming Andy

La FSU est en complet désaccord avec l'idée, annoncée par le président de la République dans le cadre du **Pacte de responsabilité**, d'un nouvel allègement de cotisations, à travers notamment la suppression d'ici 2017 des cotisations employeurs pour la branche famille. La piste d'un transfert des cotisations sociales acquittées par les employeurs vers l'impôt a été pour l'instant écartée par le gouvernement : un tel choix serait socialement injuste et contre-productif sur le plan économique car il pèserait sur la consommation des ménages et alimenterait la spirale récessive. Cependant, pour la FSU, la piste d'un allègement des cotisations employeurs compensé par une baisse des dépenses publiques est tout aussi contestable.

Selon la FSU, **une réforme du financement de la protection sociale s'impose** de toute urgence. La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et sociale est déterminante mais elle ne saurait suffire. La réforme que la FSU préconise a un triple objectif : clarification, augmentation des ressources, autre partage des richesses : elle s'inscrit dans le cadre d'une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires.

Dans ce cadre, la FSU défend la suppression des abattements et exonérations sociales et fiscales qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi, et propose d'élargir la part employeur des cotisations sociales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises en la modulant en fonction de la politique de l'entreprise en matière d'emploi, de salaires et d'investissement dans l'innovation et la recherche. Par ailleurs une expertise de l'hypothèse fondée sur l'extension de l'assiette des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine doit être rapidement mise à l'étude.

Le financement de la protection sociale renvoie clairement à un choix de société : la FSU demande l'ouverture d'un débat démocratique. ■

TEXTE ÉTABLI PAR LA RÉDACTION

ÉCONOMIES SUR LA SANTÉ

Risques sanitaires accrus

Le budget santé des ménages est constitué par les dépenses restant à charge : cotisation mutualiste, dépassements d'honoraires, médicaments non remboursés, restes à charge sur boîtes de médicaments ou sur séjour hospitalier, etc.

En 2013, la dépense moyenne en santé s'est élevée à 523 euros, en baisse de 8 % sur un an (enquête Opinion Way). Cette étude prouve aussi que le budget santé varie fortement selon le niveau de vie et l'âge. Sans surprise non plus elle prouve aussi que l'écart entre le montant moyen dépensé se creuse entre les plus pauvres et les plus aisés.

Plus de la moitié des sondés (55 %) ont été contraints de remettre à plus tard voire de renoncer à des consultations ou à des achats de matériel médical. 45 % des personnes interrogées ont renoncé à acheter des lunettes, des lentilles, des prothèses dentaires... Un tiers a par ailleurs décidé de repousser ou renoncer à une consultation chez un médecin spécialiste.

Ces renoncements, non seulement diminuent considérablement la qualité de vie de nos concitoyens, mais peuvent être aussi à l'origine de maladies graves ou d'accidents qui auront pour conséquence des hospitalisations en urgence très onéreuses. D'autre part, 21 % des sondés préfèrent se rendre à l'hôpital plutôt qu'en cabinet de ville. Ces solutions, prises en désespoir de cause, sont plus coûteuses pour l'équilibre de la Sécurité sociale qu'une visite auprès d'un médecin libéral. C'est la raison pour laquelle il est indis-



Renoncer aux soins nuit gravement à la santé.

pensable de limiter voire de supprimer les dépassements d'honoraires des médecins de secteur 2 et de rembourser correctement les biens médicaux les plus onéreux, comme les lunettes, les lentilles, les prothèses dentaires, auditives...

Il est grand temps que le gouvernement exerce un contrôle sur les bénéfices exorbitants des industries pharmaceutiques et de biens médicaux. ■

FRANÇOISE EIDEN

HOSPITALISATION À DOMICILE

Un plus pour les malades ou pour la réduction de la dette ?

Marisol Touraine veut développer l'Hospitalisation à domicile (HAD) pour répondre, nous dit-elle, à la demande croissante des malades et de leur famille. Une autre raison semble plaider pour un tel choix.

La chirurgie ambulatoire permettrait la réalisation d'une économie de 5 milliards d'euros par an, chiffrée selon le rapport sur la Sécurité sociale établi pour 2012 par la Cour des comptes ; une condition cependant pour aboutir à ce résultat : fermer les lits ainsi libérés en chirurgie à temps complet. Cette orientation va dans le sens des économies annoncées comme indispensables à faire dans les dépenses publiques (plus de 50 milliards d'euros d'économies), un tour de vis est bien prévu pour les dépenses de la Sécurité sociale.

La Fédération hospitalière de France considère que le taux de chirurgie ambulatoire ne saurait dépasser 56 % du total des hospitalisations, soit un gain de 16 % par rapport à l'existant, très éloigné des chiffres avancés par la Cour des comptes.

Pour aboutir à ce résultat, elle insiste sur l'urgence de la création de

centres de proximité et de la revalorisation des actes ambulatoires ; la ministre a donc fixé à 50 % le nombre d'actes ambulatoires à l'horizon 2016.

En revanche, une des priorités du projet régional de santé de la plupart des ARS est le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes. C'est le souhait d'une grande majorité, mais son coût pour la personne et les familles reste élevé malgré les aides apportées. Ce maintien à domicile dans de bonnes conditions dépend de l'état de santé des personnes âgées, de leur âge, de leur statut social, de l'éloignement géographique de leur habitation... Une règle à imposer : les choix à faire dans le domaine de la santé ou du handicap doivent se faire en fonction des besoins et non en fonction de la réduction de la dette ! ■

F. E.

ENTRETIEN AVEC DES SYNDICALISTES BRETONS

À l'ouest, un automne perturbé

Simple jacquerie contre l'écotaxe ou signe d'un malaise plus profond, depuis octobre 2013 la contestation a, sous des formes diverses et avec des protagonistes divers eux aussi, enflammé la Bretagne. *L'US Retraités* a profité de la présence à Lyon des représentants des retraités SNES de l'académie de Rennes pour leur demander leur point de vue.



© JLV

Joëlle Meignen (29)

Les intempéries actuelles ont éteint l'incendie ?

Joëlle Meignen (Finistère) : Les médias locaux et surtout nationaux parlent moins des actions contre l'écotaxe ; mais ponctuellement, il y a encore des destructions de portiques et surtout de radars. Le « Pacte d'avenir » signé le 13 décembre avec le Premier ministre a un peu calmé le jeu mais il est loin de tout régler car c'est tout un pan de la filière agricole fondée sur la production à outrance qui est actuellement en voie de disparition. D'ailleurs les « Bonnets rouges » refusent le pacte et ont prévu de réunir des États généraux de Bretagne le 8 mars à Morlaix.



© JLV

Jeanine Renault (35)

« Bonnets rouges », une appellation usurpée ?

Jeanine Renault (Ille-et-Vilaine) : La révolte de 1675 était fondée sur le refus de nouveaux et lourds impôts que Louis XIV avait décidé de lever pour financer ses guerres ; c'était une jacquerie dans une période où la prospérité née de l'essor du commerce maritime s'estompait. Il y a donc quelques similitudes avec la situation actuelle car la révolte contre l'écotaxe a cristallisé un ras-le-bol et de multiples et lourdes inquiétudes. La remise en cause de la prohibition de tout péage sur les routes bretonnes, toujours considéré comme un droit hérité du rattachement définitif en 1532, du Duché au Royaume de France, a été au mieux un déclencheur.



© JLV

Jean Buard (22)

Jean Buard (Côtes-d'Armor) : C'est l'angoisse devant une situation économique catastrophique due à l'effondrement d'un modèle de production agroalimentaire désastreux sur le plan économique, social et environnemental qu'exprimaient la plupart des manifestants. La ville de Carhaix a été un haut lieu de la contestation car elle est au centre d'une région longtemps marquée par une tradition « rurale rouge » de solidarité et d'entraide, où les exploitations agricoles sont en très grande difficulté ; c'est aussi dans cette région que les licenciements dans le secteur agroalimentaire ont été les plus nombreux. Les manifestations de l'automne ont d'ailleurs fait apparaître une Bretagne duale, une Bretagne de l'ouest en grande difficulté et mobilisée, et à l'est une zone plus prospère avec des pôles industriels d'avenir.



© JLV

Jean-Claude Pouliquen (56)

Les réactions syndicales ont été tardives ?

Jean-Claude Pouliquen (Morbihan) : En réponse à l'appel de la première manifestation des « Bonnets rouges » pour le 2 novembre à Quimper, les syndicats ont immédiatement annoncé une manifestation alternative à Carhaix, le même jour, pour dénoncer les amalgames et la récupération par les responsables mêmes de cette crise, ainsi que pour défendre les droits des salariés. Si la FNSEA est bien présente dans le monde agricole et les lieux de décision, les organisations syndicales de salariés sont peu entendues dans l'agroalimentaire. Et parmi les « Bonnets rouges », il y a aussi « des gros bonnets » réclamant toujours une plus grande libéralisation. L'écotaxe pénaliserait-elle vraiment les départements bretons ? Rien de moins sûr même si les grandes entreprises de transport routier se montrent peu favorables à des solutions alternatives. À l'appel de sept organisations syndicales dont la FSU, des manifestations ont aussi eu lieu le 23 novembre à Rennes, Saint-Brieuc, Morlaix pour que le pacte d'avenir de la Bretagne contienne des mesures sociales et un plan pour l'emploi ; à Lorient les secrétaires généraux de la CGT et de la CFDT étaient présents.

Quelle a été l'attitude des collègues ?

Joëlle : Autant qu'on puisse en juger, nos collègues en particulier les plus jeunes sont restés dans l'expectative ; ce n'est pas de l'indifférence mais ils n'ont pas



© JLV

Dans un entretien, la conviction ne passe pas que par les mots.

retrouvé dans les différentes manifestations, et en particulier dans celle des « Bonnets rouges », leurs inquiétudes et à plus forte raison leurs revendications.

Jeanine : On a retrouvé chez nos collègues la dualité régionale : une mobilisation plus forte à l'ouest et au centre de la Bretagne, là d'ailleurs où les revendications régionalistes sont les plus enracinées, autour de Carhaix et du festival des Vieilles charrues par

exemple. L'avenir de la Bretagne passera par une agriculture respectueuse de la qualité des produits et de l'environnement, par la relocalisation de la transformation et par la qualification du travail salarié et paysan, donc par l'École et la formation. Sur ce terrain le SNES et la FSU n'ont pas cessé de faire des propositions. ■

**PROPOS RECUEILLIS
PAR JEAN-PIERRE BILLOT**

UN ENJEU DES MUNICIPALES

La pauvreté dans les cent communes les plus peuplées

Les études sur la pauvreté en France sont nombreuses mais il n'y avait aucune donnée disponible au niveau communal. C'est maintenant chose faite avec une publication en janvier, dans *La Gazette des communes*, d'un dossier intitulé « Pauvreté, en finir avec la politique de l'autruche » ; à lire en complément du 4 pages que la SFR-FSU a consacré aux enjeux des municipales.

En choisissant comme seuil de pauvreté 60 % du revenu médian des ménages, soit 977 euros par ménage, les pourcentages de ménages pauvres s'échelonnent de 7 % à 45 % pour les cent communes retenues pour l'enquête.

Point de surprise en fait : dans les dix-sept villes où le taux de pauvreté est égal ou supérieur à 30 %, on trouve en première position Roubaix (45 %) puis cinq villes des DOM (quatre à La Réunion et Fort-de-France), cinq de la banlieue parisienne (dont quatre de la Seine-Saint-Denis), des villes du midi et des villes industrielles en déclin.

On fait état souvent de la pauvreté dans les campagnes, qui recouvre une réalité incontestable, mais **la concentration de la pauvreté est en ville.**

Le pourcentage national moyen de ménages pauvres est de 14,3 %. Seules dix-sept des cent communes observées ont un taux moyen égal ou inférieur à 14 %. Paris avec un taux de 14 % entre dans cette catégorie mais les 18, 19 et 20^e arrondissements dépassent 20 % et certains quartiers de ces arrondissements 40 %.

Pour Marseille, le pourcentage moyen est de 25 % mais six arrondissements dépassent ce taux : quatre arrondissements sont au-dessus 40 % et l'un atteint même les 55 %, soit 10 points de plus que Roubaix : les « quartiers nord » ne sont pas un mythe. Lyon, avec un taux moyen de 15 %, compte aussi des quartiers avec un pourcentage de 30 % et même 40 % de ménages pauvres. Dans les grandes villes, une forte densité de population peut cacher, derrière des moyennes, des poches de pauvreté plus éten-



© Fotolia.com / Roman023

dues qu'on ne pourrait croire sans examen plus approfondi. Mensonge des statistiques...

Une chose paraît certaine : il est manifeste que **les inégalités sociales en France** ne paraissent pas en voie de résorption rapide et quoi qu'en dise Jacques Chérèque⁽¹⁾ à qui *La Gazette* donne la parole, la lutte contre la pauvreté, en supposant qu'on veuille la mener, ne passera pas seulement « par des ajustements locaux » ; ce type de thérapie risque seulement d'en dissimuler les causes. ■ **J.-P. BEAUQUIER**

(1) J. Chérèque, ancien secrétaire général de la CFDT, est devenu inspecteur général des Affaires sociales ; il est chargé du suivi du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

La France de plus
en plus riche... en pauvres

SUCCÈS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE DES RETRAITÉS À LYON EN FÉVRIER

Des idées neuves dans un décor kitsch

Ils étaient 80 retraités du SNES à participer à l'assemblée générale qui précède traditionnellement le congrès national. Et ils n'ont pas regretté le déplacement.

Les délégués venus de toutes les académies ont été généreusement accueillis par leurs camarades lyonnais, dans une bourse du travail « à l'ancienne » ; ils étaient installés dans une salle lumineuse et délicieusement kitsch mais parfaitement fonctionnelle, dotée d'une tribune impressionnante, à l'acoustique impeccable, décorée d'immenses fresques illustrant au siècle dernier le travail des bate-

Les participants étaient presque tous très attentifs.



© DR

liers ou le transport du bois sur de lourds fardiers. Après l'intervention de B. Teste au nom du S3 de Lyon, Daniel Robin a ouvert les travaux : préparation du congrès national, pacte de « responsabilité », projet de réforme des statuts, engagement du syndicat dans la recherche d'une initiative syndicale unitaire étaient au menu.

Avant l'intervention de Gérard Aschiéri sur « le syndicalisme aujourd'hui », Serge Laurent, président d'une association d'histoire locale et sociale en Beaujolais, est brièvement intervenu. La responsable régionale du SNAC-FSU, syndicat national des Affaires culturelles, nous a ensuite fourni un éclairage peu rassurant sur les dérives d'un ministère de la Culture progressivement asphyxié par les restrictions budgétaires. Le tout entrecoupé de débats et du questionnement des intervenants autour des thèmes du congrès, et suivi d'un exposé sur l'histoire de la Sécurité sociale.

Les participants qui avaient choisi de rester sur place ont profité, dans les rues de Lyon, des commentaires avertis de Marylène Cahouet, notre secrétaire nationale de catégorie. ■

J.-Y. BARBIER

SÉCURITÉ SOCIALE : UNE INTERVENTION EN PLEINE ACTUALITÉ

Histoire d'une conquête à préserver

Alain Bujard, ancien secrétaire académique du SNES de l'académie de Lyon, a pris sa retraite au siècle dernier, en 1999 exactement ; il poursuit son activité militante en travaillant sur l'histoire sociale : il nous a présenté ses travaux sur la Sécurité sociale lors de l'assemblée générale des responsables académiques. Extraits de son intervention qu'il avait intitulée : « La Sécurité sociale convalescente ou qu'on va laissante ».

Dès son installation à Alger le 17 septembre 1943, l'Assemblée consultative provisoire se met au travail. L'adoption du programme du CNR ouvre le chantier de la Sécurité sociale. Des représentants de l'Assemblée animés par Ambroise Croizat, auxquels seront associés des représentants syndicaux et d'associations familiales, fixent en moins de dix-huit mois le contenu de la future loi. (...)

Le haut fonctionnaire Pierre Laroque met en forme le projet : c'est l'ordonnance du 4 octobre 1945, la loi sur les assurances sociales, les prestations familiales, la vieillesse, les accidents, les maladies profession-

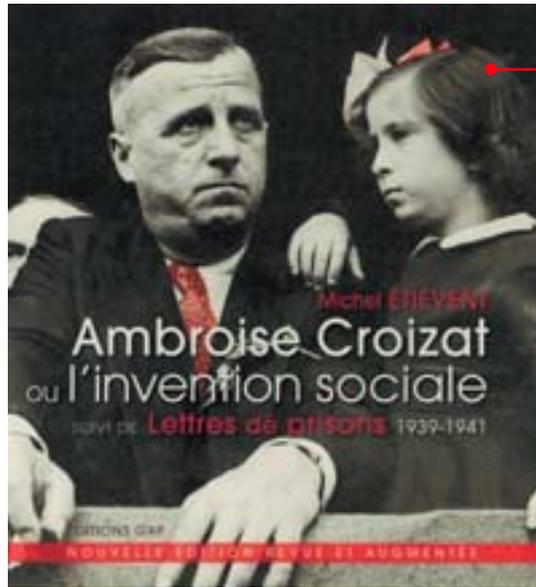
nelles et leur prévention, complétée l'année suivante par les mesures concernant la maternité puis « l'allocation aux vieux travailleurs salariés » de plus de 65 ans. La mise en place de la Sécurité sociale a pu se faire grâce à la mobilisation des cinq millions de salariés : installation des bureaux dans les arrière-cours des locaux syndicaux, organisation de bureaux itinérants... Pour répondre à la demande, les militants syndicaux, essentiellement ceux de la CGT, mettent leur expérience au service de la population.

L'organisation de la Sécurité sociale ainsi élaborée est non étatique, gérée par des conseils d'administra-

tion élus par le suffrage universel à la proportionnelle. Le financement est assuré par les seules cotisations prélevées dans l'entreprise. Les premières élections des administrateurs de la Sécurité sociale sont un vrai succès, près de 73 % de participation dans le collège salarié. (...) En 1967, De Gaulle instaure la parité salariés-employeurs. Bien que rassemblant plus de 28 % des électeurs, lors des dernières élections à la Sécurité sociale en 1983, la CGT n'obtient aucune direction de caisse. La mise à l'écart des administrateurs CGT du fait de l'entente patronat, CFDT, FO, diminue le potentiel de résistance. (...)

Les oppositions furent violentes dès la création : médecins qui n'acceptaient pas le conventionnement, patrons ne se voyant pas siéger aux côtés des « moscoutaires », agriculteurs, commerçants, artisans qui ne voulaient pas se mélanger aux ouvriers, compagnies d'assurance privées et aussi certaines mutuelles qui refusaient de se laisser déposséder. Dès 1947 et l'éviction des ministres communistes, les attaques redoublent. Par petites touches l'édifice est fragilisé, remis en cause. (...)

La propagande, insidieuse au début, matraquée sans vergogne selon laquelle les cotisations sociales sont une charge pour les entreprises, finit par atteindre son but : mettre la Sécurité sociale en difficulté financière pour ne pas dire plus. Les mesures prises au cours du temps sont toujours de même nature : diminution des prestations, majoration du ticket modérateur, reprise en main de la gestion par l'État...



Un des fondateurs de la Sécurité sociale

La volonté politique de mettre en œuvre une politique de justice sociale reposant sur des principes simples rencontre l'adhésion massive des salariés mais les attaques sournoises, qui prétendent ne pas s'en prendre aux principes, ne suscitent pas l'opposition massive qu'on attendrait. La division syndicale, le repli égoïste – par rapport à la Sécurité sociale – du mouvement mutualiste, la pression des compagnies d'assurance sont autant de dangers pour le redressement et la pérennisation d'une Sécurité sociale fidèle à l'esprit de ses créateurs. ■

EN COMPLÉMENT : TROIS QUESTIONS À ALAIN BUJARD

L'histoire de la Sécurité sociale et le musée national de l'Assurance maladie sont au sommaire de notre journal ; la protection sociale est-elle à ce point menacée qu'elle devient un objet d'étude, exposé comme un témoin du passé ?

Dès lors que la protection sociale a un coût, il est clair qu'il y aura toujours des partisans de la réduction *a minima* de celui-ci, au point d'entraîner une part non négligeable de la population la plus fragile à renoncer aux soins.

Il est donc nécessaire de faire connaître les principes fondateurs (chacun cotise selon ses moyens et reçoit des soins en fonction de ses besoins), son histoire, son évolution, sa réalité, en parti-



culier pour en finir avec le concept douteux de « déficit abyssal ». Elle est donc un objet d'études permanent.

Un musée national de l'Assurance maladie peut être un moyen de mieux informer le citoyen.

Tu évoques le rôle primordial du monde du travail dans la construction de la Sécurité sociale. Quelle part lui revient encore aujourd'hui dans sa gestion, son évolution ?

À l'origine, la Sécurité sociale est gérée par des conseils d'administration composés de trois quarts de représentants des salariés et de un quart de représentants employeurs, tous élus. En 1967, De Gaulle instaure la parité salariés-

employeurs. Les présidences de CA sont trustées par FO et la CFDT qui bénéficient de l'appui des employeurs.

Syndiqué et ancien responsable du SNES, c'est avec la CGT Rhône-Alpes que tu as réalisé ce travail...

Lorsque j'étais en charge du S3 de Lyon, j'ai toujours eu le souci d'entretenir de bons rapports avec la CGT. Mon expérience antérieure à l'UNEF de Lyon, pendant la Guerre d'Algérie, m'avait permis d'apprécier la qualité des dirigeants de l'UD du Rhône, l'engagement déterminé de ses militants. Toujours passionné par l'histoire du mouvement ouvrier, sans la connaissance duquel il manquera toujours quelque chose à un militant, j'ai trouvé avec l'Institut CGT d'Histoire sociale de quoi satisfaire cette curiosité.

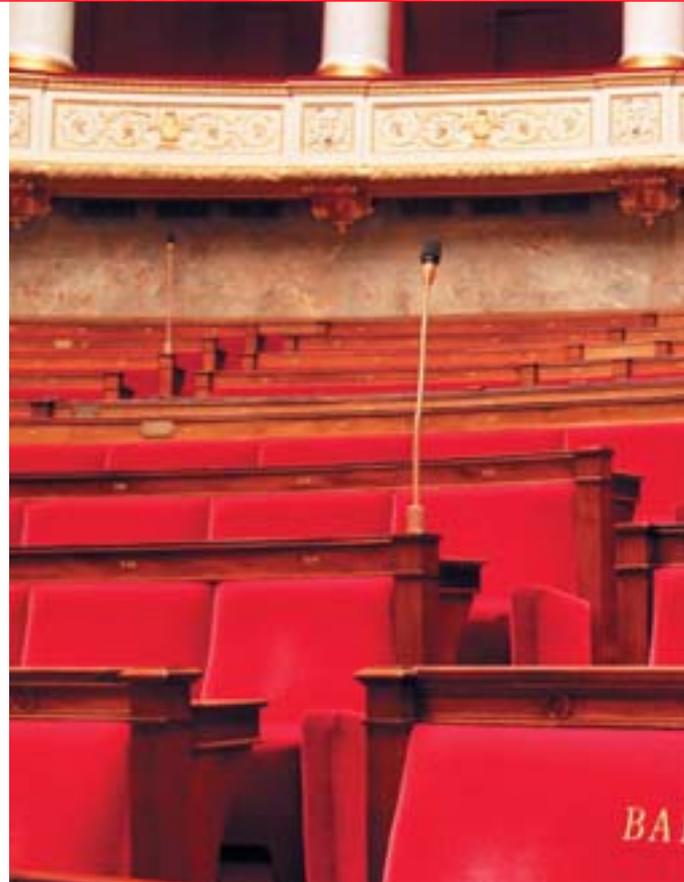
PROPOS RECUEILLIS PAR ANNIE EVENO

VIEILLISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Une loi d'adaptation

L'allongement de l'espérance de vie est une conquête majeure des sociétés européennes du XIX^e et surtout du XX^e siècle ; la société française doit s'organiser pour que tous puissent en profiter pleinement, pour qu'elle ne connaisse pas de recul et ne devienne pas un handicap.

Dossier réalisé par Marylène Cahouet, Annie Clavel, Jean-Pierre Billot et Jean-Louis Viguié



ÉLABORATION D'UNE LOI D'ORIENTATION

Un vaste chantier : une concertation au pas

Malgré un taux de natalité honorable, la société française est confrontée comme ses voisines à un défi démographique, la croissance importante des classes d'âges les plus élevées, liée à la forte natalité de l'après Seconde Guerre mondiale et à l'augmentation de la longévité de vie de sa population, augmentation continue au moins jusqu'à une période récente.

Nicolas Sarkozy, alors président de la République, avait promis que son quinquennat ne se terminerait pas sans l'adoption d'une loi prenant en compte le vieillissement : un seul aspect un peu particulier à savoir la perte d'autonomie semblait devoir être pris en compte ; même limitée, la promesse n'a pas été tenue. L'affaire semble mieux engagée sous le quinquennat de François Hollande : une loi sur l'adaptation de la société aux nouvelles données démographiques est en chantier ; elle ne se limite pas aux problèmes d'autonomie et devrait respecter un calendrier annoncé à l'avance.

Le vendredi 29 novembre 2013, le Premier ministre a



Ces bancs seront-ils bien remplis pour le débat et le vote de la loi ?

© Fotolia.com / Atlantis

ET DE PROGRAMMATION ATTENDUE

un lancement solennel, une de charge, des résultats aléatoires

donné le coup d'envoi de la concertation aux côtés des ministres et personnalités concernés, et devant plus de 300 personnes : parlementaires, membres des conseils généraux, professionnels de terrain, militants associatifs, partenaires sociaux... La FSU était représentée par Monique Daune et Marylène Cahouet, au titre du groupe actifs-retraités de la fédération.

Au plan des intentions, la discussion du projet de loi s'est engagée sous les meilleurs auspices : les ministres, et en particulier le premier d'entre eux, ont insisté sur la nécessité d'un modèle de société plus solidaire, reconnaissant mieux le rôle joué par les seniors et sur le fait que le vieillissement n'était pas synonyme de dépendance, relevant au passage que seuls 8 % des plus de 60 ans sont confrontés à une perte d'autonomie. Une loi d'orientation et de programmation doit donc, selon eux, embrasser toutes les dimensions de la prise en compte de l'avancée en âge.

La loi comprendra deux étapes : d'abord, le dispositif pour le maintien à domicile, puis celui pour l'accompagnement et la prise en charge en établissement. Elle devrait être votée avant la fin de l'année 2014 et les premières mesures devraient prendre effet en janvier 2015.

La concertation s'est aussitôt engagée dans des groupes thématiques ; les représentants de la FSU ont participé aux travaux et fait connaître leurs propositions. La première étape de discussions s'est achevée comme prévu fin janvier. Il y a peu à dire sur la méthode mais le cadre financier contraint par « le contexte et l'absence de croissance », comme le rappellent à l'envi les interlocuteurs gouvernementaux, limite considérablement la portée des avancées possibles : ainsi la solidarité de proximité, identifiée comme le recours aux enfants, aux parents proches ou au voisinage, semble prendre le pas sur l'usage d'un droit à une solidarité sociale et sur le recours à des services publics qui peuvent être eux aussi de proximité. Mais il faudrait dans ce cas former et recruter des personnels. Dans les beaux discours ministériels, il n'est jamais question de retraités mais de personnes âgées ou mieux encore « d'âgés » : c'est un glissement sémantique pour le moins significatif comme l'est aussi l'absence de référence à des engagements financiers... et pendant ce temps l'allongement de la vie continue lentement à progresser mais, phénomène alarmant, la durée de vie en bonne santé diminue rapidement. ■

ENTRETIEN

Au cœur des débats

Pour en savoir plus et connaître les arcanes des discussions sur la future loi, *L'US Retraités* a interrogé Marylène Cahouet ; elle revient sur le déroulé de la concertation et souligne les aspects les plus importants des discussions auxquelles elle a participé.

La réforme sur la prise en charge de l'autonomie est sur les rails. Quelles appréciations d'ordre général porter ?

Effectivement, on ne peut que se féliciter d'une réforme sans cesse reportée par les gouvernements successifs qui se veut loi d'orientation et de programmation. Disons d'emblée qu'elle ne correspond pas vraiment aux ambitions proclamées par le gouvernement ni aux attentes. Parmi les questions cruciales, le financement. La première partie de la loi (APA, mesures de maintien à domicile) sera financée uniquement par les 645 millions d'euros de la CASA, taxe prélevée sur les retraités imposables : autant dire que l'enveloppe budgétaire est bien insuffisante pour répondre aux besoins. Quant au second volet de la loi appliqué en 2016, le gouvernement prévoit le financement dans le cadre d'une refondation de la protection sociale, annonce lourde de menaces. Le texte répond peu à la nécessité d'une prévention tout au long de la vie et ce notamment par l'organisation de dépistage précoce chez l'enfant et le jeune, d'une médecine du travail améliorée, d'une attention particulière aux périodes « charnière » et aux accidents de la vie (chômage, veuvage...).

Michèle Delaunay s'est félicitée de l'importance, de la richesse de la consultation. Qu'en penses-tu ?

Si on s'en tient aux chiffres, oui : 80 réunions, 500 participants, une trentaine de contributions. Mais il est difficile de parler d'une véritable concertation. Les réunions de deux heures se sont succédé avec un nombre important de participants. Aucun document n'était envoyé à l'avance et seul un PowerPoint, en début de séance, lançait le débat, si bien que la prise de parole était plus que réduite et le débat inexistant. À aucun moment du processus nous n'avons eu connaissance du projet de loi ni de ce que le gouvernement retenait des interventions.

Quelles sont les mesures phares de ce projet ?

Indéniablement, il y a prise en compte des aidants, avec la création d'un « droit au répit » qui permettrait notamment une hospitalisation provisoire. Mais quelle effectivité de cette mesure dans une enveloppe budgétaire si maigre. La vigilance s'impose là encore : le risque de professionnaliser les aidants, souvent familiaux, les bénévoles, en substitution des personnels de l'aide à domicile est réel. Sur ce dernier point, le projet de loi est très insuffisant. Le gouvernement, s'il déclare qu'il est indispensable de mieux reconnaître les personnels de l'aide à domicile et envisage de mieux prendre en compte des déplacements, ne retient pas la nécessité de formation, de qualification, d'un statut dans le cadre de la fonction publique pour ces salariés qui sont souvent des femmes.



Marylène (à droite) aux côtés de Jacky à l'AG de Lyon

Autre mesure : le recours aux nouvelles technologies porteuses de croissance par le biais de la « silver économie ». Il est évident que nul ne peut s'opposer aux avancées technologiques à condition que leur accès soit possible pour toutes et tous, leur usage adapté et qu'on ne cherche pas à les financer par l'épargne des « vieux », épargne toute relative eu égard aux difficultés financières que connaissent de plus en plus de retraités !

Peu de mesures efficaces mais de bonnes intentions ?

Bien sûr, comment ne pas souscrire, par exemple, à la nécessité d'améliorer l'offre sociale et médico-sociale sur le territoire ! Mais ces bonnes intentions se heurtent à la politique de réduction des dépenses publiques qui touche fortement la santé et au financement contraint. Les mêmes remarques s'appliquent au projet d'adaptation, de construction des logements.

La revalorisation annoncée de l'APA est insuffisante tant le reste à charge est important ; et rien n'est prévu pour corriger les inégalités entre départements.

Il est aussi question de citoyenneté...

La lutte contre les discriminations dont sont victimes les personnes âgées, le rappel de leurs droits, sont positifs. Il est, en effet, indispensable que les personnes âgées soient considérées comme des citoyens à part entière avec l'effectivité des droits afférents. Si le certificat de « civisme senior » peut aider à la reconnaissance des retraités, il faut surtout créer les conditions pour que ces derniers interviennent avec leur organisation syndicale dans les décisions prises et c'est là que le bât blesse.

Et la gouvernance ?

Le projet va à l'encontre des déclarations de François Hollande. Au lieu de simplifier le « millefeuille » on le complexifie : au niveau départemental, création d'une conférence des financeurs de la perte d'autonomie, d'un conseil pour la citoyenneté et l'autonomie, dans lesquels le rôle du conseil général est prépondérant et où ne siège aucune organisation syndicale. À ces structures s'ajouterait une instance de coordination entre l'ARS et les conseils généraux.

Au niveau national, le Haut conseil de l'Âge, rattaché au Premier ministre, élimine lui aussi toute représentation syndicale et en fait une instance à part qui va gérer la question des « vieux » en contradiction avec la solidarité intergénérationnelle. Inutile de dire que ces propositions sont tout à fait inadmissibles pour le SNES-FSU.

Conclusions ?

Un grand absent du dossier : le service public, doté de moyens suffisants, indispensable pour répondre équitablement aux besoins des personnes âgées et de leur famille.

Trois facteurs sont essentiels pour bien vieillir : être en bonne santé, préserver et développer ses facultés intellectuelles, être impliqué dans la vie sociale. Le texte ne répond pas de façon ambiguë à ces enjeux.

De fait, on est loin du projet de société annoncé : de bonnes intentions parfois, certes, mais on se demande – eu égard au budget – comment elles peuvent devenir réalité. Des mesures insuffisantes pour les personnels et inadmissibles concernant la représentation des retraités. La mobilisation est donc à l'ordre du jour pour faire évoluer le projet. ■

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Une loi pour qui ?

Autrement dit, quand devient-on senior ou « âgé », si on reprend la terminologie ministérielle ? La fourchette est large selon les critères proposés ; tous irréfutables évidemment.

On est senior et « âgé » dès 50 ans...

pour certains employeurs et pour les courtiers en produits financiers qui vont, selon eux, permettre aux quinquagénaires de vivre une heureuse retraite de rentier heureux.

Les 55-70 ans constituent pour le marketing la deuxième génération de seniors : des retraités actifs, aisés, que leur changement de vie incite à consommer. Oubliés les chômeurs de 55 ans en fin de droits qui ne peuvent retrouver d'emploi car leur âge est un facteur discriminant comme le relève le défenseur des droits, dans son dernier rapport. Oubliés les retraités en dessous et à la limite du seuil de pauvreté.

Puis vient le troisième âge : les plus de 70 ans. Aux questions de santé et de solitude s'ajoutent les besoins en aides matérielles et psychologiques ; une clientèle rêvée pour la « silver économie », la filière qui a bénéficié au printemps 2013 du parrainage de deux ministres, Arnaud Montebourg et Michèle Delaunay. Quittons les **approximations du marketing pour des critères apparemment plus solides**, les critères utilisés par le gouvernement pour élaborer la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement : selon les chiffres fournis en 2014, 15 millions de Français ont 60 ans ou plus ; ils seront 20 millions en 2030 et 24 millions en 2060. Les Français de 75 ans et plus sont actuellement près de 6 millions ; ils seront 12 millions en 2060. Quand aux plus de 85 ans, leur nombre va plus que tripler d'ici 2050 passant de 1,4 million à 4,8 millions.



© Fotolia.com / Aleisa2011

Toujours selon les experts gouvernementaux, en 2035, après une longue période d'accroissement, le rapport entre les personnes âgées de 60 ans et plus et les personnes entre 20 et 60 ans se stabilisera.

Force est de constater que, si les chiffres gouvernementaux semblent rigoureux, la variation des dates de comparaison laisse perplexe : « quand c'est flou... », surtout en matière de statistiques prévisionnelles. Une seule certitude : le gouvernement prend 60 ans comme base de départ pour identifier les « âgés ». Il n'est pourtant pas revenu sur les réformes successives des retraites : faire travailler des personnes « âgées » est donc maintenant entré dans les mœurs et aura bientôt force de loi. ■

« Vieillir est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps. »

SAINTE BEUVE

► GOUVERNANCE DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Multiplication des instances... marginalisation des organisations syndicales

Le volet « Gouvernance » du projet de loi est à ce jour inacceptable : non seulement il isole les personnes en perte d'autonomie en les enfermant dans des structures particulières, hors du champ de la Sécurité sociale, mais il s'inscrit dans la logique de dessaisissement et de marginalisation des organisations syndicales dans le champ de la protection sociale.

L'actuel CNRPA, le Comité national des retraités et personnes âgées serait noyé au sein d'un Haut conseil de l'âge pléthorique, placé sous l'autorité du Premier ministre, rassemblant des représentants parlementaires, des représentants des collectivités, des organisations d'assurance maladie, de caisses de retraite, et tous ceux qui contribuent à l'adaptation de la société au vieillissement. Les organisations syndicales en sont actuellement écartées.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, à l'origine collecteur de fonds, voit son champ de responsabilités et son rôle élargis. Elle est appelée à jouer un rôle de ministère-bis, co-élaborateur des politiques, gérant le handicap, la perte d'autonomie et les aidants. La personnalité de son actuelle présidente, Paulette Guinchard, ancienne secrétaire d'État aux Personnes âgées et à ce titre initiatrice de l'APA, n'est peut-être pas étrangère au renforcement du rôle de la CNSA. Si c'est le cas, on peut alors parler de législation de circonstances !

Comité National
Retraités
Personnes Âgées



Les CODERPA placés auprès des conseils généraux disparaissent ; ils seraient remplacés par des conseils départementaux pour la citoyenneté et l'autonomie, communs aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Le terme « retraités » disparaît, comme disparaissent aussi les représentants des organisations syndicales.

Cent conférences départementales des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sont prévues ; elles associeraient, sous la présidence du conseil général, les caisses de retraite appelées à jouer un « rôle central »,

Mais où sont passés les syndicats ?

les agences régionales de santé et d'autres acteurs comme les mutuelles. Aucune représentation syndicale n'est notée dans le projet.

Enfin des Maisons départementales de l'autonomie pourraient être créées par rapprochement avec les Maisons départementales des handicapés (MDPH) : elles seraient des lieux d'accueil, d'information et aussi d'instruction des demandes d'allocations. ■

► FINANCEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Une loi sans fonds

Le projet de loi sera présenté le 9 avril au Conseil des ministres. Maintenant intitulé « Loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement », le texte se veut ambitieux ; il ne répond pas aux intentions proclamées.

Il présente quelques avancées pour favoriser le maintien à domicile : revalorisation de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), aides pour améliorer l'accès aux technologies nouvelles, plan pour adapter les logements, protection des personnes âgées contre les abus et discriminations...

Mais il ne répond pas aux attentes des personnes âgées ni de leurs familles. Le reste à charge va demeurer important et douloureux en cette période où le pouvoir d'achat des actifs et des retraités est en berne et où un nombre grandissant de personnes âgées vivent dans un état de pauvreté inquiétant. On

peut hélas deviner que le quotidien des 1,3 million de personnes en perte d'autonomie et des 4,3 millions d'aidants souvent usés physiquement et psychologiquement ne s'améliore pas sensiblement, et ce malgré l'« aide au répit » prévue pour soulager ces derniers.

Le projet de loi promet une montée progressive en deux étapes. La première, développée dans le texte soumis au Conseil des ministres, concerne le domicile. La question de la prise en charge en établissement est prévue dans la seconde étape et devra faire face au coût souvent exorbitant des maisons de retraite. Mais la grande réforme promise se heurte aux contraintes budgétaires.

Comment imaginer que les 645 millions d'euros produits par la CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) prélevée sur les retraités imposables puissent répondre aux attentes ? « C'est dérisoire, vu les besoins à venir », déclare Marie-Odile Desana, présidente de l'association France Alzheimer, alors qu'actuellement l'association chiffre à mille euros le montant qu'une personne dépendante ou sa famille doit déboursier chaque mois, après la prise en compte des différentes aides. Beaucoup d'associations vont



Il faut des moyens à la hauteur des besoins.

d'ailleurs dans ce sens. Quelle effectivité de la construction prévue de logements adaptés, alors que les objectifs de construction ne sont pas atteints ?

Le chantier sur le système de tarification des maisons de retraite est prévu en avril.

Le gouvernement a deux objectifs : réduire le reste à charge pour les résidents et leur famille et simplifier le système. Aucun financement n'est prévu pour cette seconde étape, si ce n'est qu'il s'effectuera dans le cadre d'une refondation des financements de la protection sociale. Tout est à craindre !

En attendant, Michèle Delaunay vante les bienfaits de la « silver économie », source de croissance, et l'opportunité des quelque 350 000 postes à pourvoir dans les services à la personne. Encore faudrait-il rendre ces derniers attractifs : le projet de loi est loin du compte. Alors que 46,8 % des Français ont déjà été confrontés à la dépendance d'un proche, il semble bien qu'il faille attendre encore pour une grande réforme sur la perte d'autonomie. ■

POUR NE PAS CONCLURE

La nécessité d'une loi qui réponde aux attentes

Enfin une loi d'orientation et de programmation sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population ! Mais déception à la lecture du projet : manque d'ambition et de visibilité globale, puisque le deuxième volet relatif à la prise en charge en établissement est renvoyé à un deuxième temps législatif. Il est cependant encore temps d'avancer nos revendications.

Dans une loi qui réponde aux attentes, les mesures proposées doivent s'inscrire dans une prise en charge publique et solidaire, dans le cadre de la Sécurité sociale. La question des ressources affectées au financement de notre système de protection sociale, comme celle des moyens consacrés au développement des services publics, ne peuvent être esquivées.

Mener une politique de prévention tout au long de la vie, inscrite dans le cadre d'une politique nationale de santé publique, est indispensable. Cela implique de développer des services publics sur l'ensemble du territoire national et aussi de promouvoir une réelle médecine préventive, de garantir à tous l'accès à une médecine de proximité, de mieux articuler soins de ville et médecine hospitalière. La mise en œuvre d'une coordination sanitaire, sociale, médico-sociale devrait permettre d'appréhender chaque personne de façon globale. Il est donc indispensable de revenir sur les reculs opérés en matière d'assurance maladie obligatoire et ouvrir de nouveaux droits.

L'offre de logement doit être plus diversifiée, augmentée et acces-

sible financièrement y compris aux « âgés » les plus modestes, la politique en matière de rénovation et de construction de structures publiques adaptées et adaptables plus volontariste. Le développement des gérontechnologies demande notamment à être pensé dans le cadre de financements solidaires qui garantissent un égal accès à tous.

Le secteur des professionnels de l'aide à la personne est aujourd'hui peu régulé. La prise en charge de la perte d'autonomie doit se faire dans le cadre du service public avec des personnels plus nombreux, bien formés, qualifiés, reconnus, protégés par un statut. Elle ne peut reposer sur des personnels précaires. Des formations sanitaires et sociales existent : il convient de les valoriser et de permettre l'accès à un diplôme pour les personnels les moins qualifiés. Enfin, permettre aux personnes âgées d'être mieux associées aux décisions qui les concernent et garantir la place à des qualités des organisations syndicales de retraités dans les instances prévues est une des propositions à porter dans les mois qui viennent. ■

Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent ; envoyez vos questions à **L'US-Retraités**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par mail à enretraite@snes.edu
Permanence téléphonique les mercredi et jeudi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31

DROITS DES PERSONNES EN FIN DE VIE

Reconnaître et respecter les demandes

La loi du 4 mars 2002 permet à toute personne majeure de désigner une personne de confiance pour faire respecter ses choix de fin de vie. Il doit s'agir d'une démarche volontaire de la part du malade qui a pour but d'exprimer ses directives anticipées selon les termes du décret du 6 février 2006.

Le rôle accordé à la personne de confiance varie en fonction de l'état de santé de la personne malade :

- si cette dernière est en état de manifester sa volonté, la personne de confiance a pour rôle de l'aider dans ses décisions mais ne peut en aucun cas s'exprimer à sa place ni avoir accès directement aux informations de son dossier médical sans son accord ;
- si cette dernière n'est pas en état de manifester sa volonté, la loi prévoit que dans son entourage, la personne de confiance doit être consultée en priorité, afin d'éviter au médecin d'être au cœur d'un conflit. Seulement porte-parole du patient, elle fournit des éléments d'orientation au médecin qui reste néanmoins maître de sa décision.

Le ministère de la Santé a réalisé des fiches pratiques pour écrire ses directives anticipées, désigner sa personne de confiance.

Les règles d'accessibilité aux informations de santé

- Loi du 4 mars 2002 relative aux droits du malade article L.1111-6.
- Décret du 6 février 2006 relatif aux directives anticipées.
- Renseignement : www.sante.gouv.fr, rubrique usagers.

FRAIS D'OBSÈQUES

Réactualisation

Un arrêté du JO du 10 décembre 2013 a fixé la limite maximum du prélèvement sur les comptes du défunt à 5 000 euros. Ainsi la personne chargée de l'organisation des funérailles peut obtenir le prélèvement, sur les comptes bancaires du défunt, des sommes nécessaires au paiement de tout ou partie des frais d'obsèques dans cette nouvelle limite sur simple présentation de la facture des obsèques.

LE RELEVÉ ANNUEL DE FRAIS BANCAIRES

Comment le vérifier ?

Chaque année, au mois de janvier, le relevé des frais bancaires liés à la gestion du compte courant vous parvient ; c'est l'occasion de vérifier quelques lignes de frais pour savoir si le service de votre banque est conforme.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les banques sont obligées de faire parvenir à leurs clients ce document récapitulatif qui leur permet de découvrir le coût réel annuel des agios, du découvert bancaire, d'un virement bancaire, d'un retrait d'espèces, d'un transfert de comptes d'épargne (PEL, CEL), d'un accès au service en ligne de la banque, etc.

En cas de nouvelle tarification, le client doit être prévenu deux mois avant son entrée en vigueur par une plaquette tarifaire et une lettre explicative précisant que sans retour oral ou écrit de sa part cette dernière vaudra consentement. Or, le client peut contester ces nouveaux frais bancaires au prétexte qu'on ne lui a pas proposé de signer une nouvelle convention de compte stipulant la nouvelle tarification.

Depuis 1977, il est interdit aux banques de facturer des frais sur l'accessibilité aux chèquiers. Seuls les frais d'envoi peuvent être facturés à la hauteur des frais postaux.

En cas de rejet de chèques, l'agence doit informer son client (lettre, téléphone, courriel...). Les frais sont plafonnés : 30 euros maximum pour un chèque inférieur ou égal à 50 euros et 50 euros pour un chèque supérieur à 50 euros. Celui-ci est en droit de demander et d'obtenir l'annulation des frais s'il n'a pas été prévenu.

En cas de rejet de prélèvement, les frais sont plafonnés à un maximum de 20 euros (y compris pour les prélèvements supérieurs à 20 euros).

En cas de dépassement de découvert autorisé, depuis le 1^{er} janvier 2014, le montant de la commission d'intervention ne peut dépasser 8 euros par opération quotidienne et 80 euros par mois. Si ce montant ajouté aux agios dépasse le taux d'usure, la banque est dans l'illégalité ; par courrier le client peut alors contester ces frais bancaires abusifs.

Les retraits d'espèces sont gratuits au guichet ou au distributeur automatique de sa banque, mais peuvent être facturés s'ils sont effectués dans d'autres établissements bancaires. Le tarif est uniquement facturé aux détenteurs de carte bancaire classique.

Les relevés bancaires sont gratuits et les banques doivent informer leurs clients du détail de leurs comptes par ce biais.

Les transferts ou clôture de compte n'entraînent aucun frais à condition que le compte soit ouvert depuis plus d'un an. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur la finance pour tous : www.lafinancepourtous.fr
- Allô service public : 3939
- Site internet : Choisir-ma-banque-.com

DÉCOUVERTE INSOLITE EN GIRONDE

Le musée de Lormont

Si vous passez par Bordeaux, attardez-vous un peu à Lormont, au nord de l'agglomération, juste avant de franchir le pont de la Garonne ; vous y découvrirez un lieu inattendu : le musée national de la Sécurité sociale. Mme Emmanuelle Saujeon-Roque, responsable du musée, a bien voulu le présenter aux lecteurs de *L'US Retraités*.

Pourquoi un musée national de la Sécurité sociale à Bordeaux ?

En 1948, la Caisse primaire d'assurance maladie de la Gironde fait l'acquisition du Château des Lauriers construit en 1860. Elle y aménage une maison de convalescence dès 1951, mais les locaux s'avèrent inadaptés à la dispense des soins. Le château va être aménagé en musée de la Sécurité sociale en 1989, il sera labellisé musée national en 2004. Il reste le seul musée sur ce thème en France.

Comment est organisé le musée ?

Il présente l'histoire de la solidarité, dans six salles, en respectant un ordre chronologique. On peut distinguer trois étapes principales – la période de la solidarité spontanée, celle de la solidarité obligatoire et enfin la solidarité pour tous.

Première étape : la solidarité spontanée. Des preuves remontent à l'Antiquité. Au Moyen Âge dans le cadre du compagnonnage la solidarité est organisée au sein des professions. Plus tard Henri IV prend des mesures pour les mineurs de fond et Colbert pour les marins de la Royale. De nombreux documents permettent de suivre les avancées suivantes : droit pour chaque citoyen à l'assistance et à la protection sociale (déclaration des droits de l'homme et du citoyen), sociétés de secours populaires... Puis vient la solidarité obligatoire : la loi du 30 avril 1930 met en place le régime obligatoire pour les salariés du commerce et de l'industrie.

Enfin la solidarité pour tous. Sous l'impulsion du Conseil national de la Résistance est mise en œuvre l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui constitue le texte fondateur de la Sécurité sociale⁽¹⁾.

Deux salles supplémentaires viennent



© DR

s'ajouter à cet ensemble. La première reconstruit un centre de paiement des années 50, l'autre est un centre de documentation sur la protection sociale.

Ce n'est pas seulement un lieu où s'entassent des documents du temps passé ?

Nous sommes un musée militant qui défend les valeurs d'une institution. Il permet de diffuser des connaissances sur l'histoire de la protection sociale et de sensibiliser le public aux valeurs de solidarité et de citoyenneté. Il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va. Nous sommes aussi impliqués dans les campagnes de prévention des maladies et des risques professionnels.

Comment le musée travaille-t-il en direction des jeunes ?

Le musée est ouvert gratuitement au grand public mais l'essentiel des visites est destiné aux élèves, du primaire à l'université. Quelques classes du primaire viennent au musée mais nous avons plus de problèmes avec les collèves. Les filières sanitaires et sociales représentent la grande majorité des visiteurs. Ces classes viennent d'une grande partie de la France et le planning est presque

Château des Lauriers : loin des turbulences actuelles, la Sécurité sociale dans un cadre bucolique.

complet jusqu'à la mi-mai. Des étudiants fréquentent aussi le musée en particulier des élèves professeurs. ■

**PROPOS RECUEILLIS
PAR JEAN-CLAUDE LANDAIS**

(1) Dans le parcours du musée, évocation de deux figures tutélaires : Ambroise Croizat (1901-1951), militant communiste, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de janvier 1946 à mai 1947 ; surnommé « le ministre des Travailleurs », il est le fondateur de la Sécurité sociale mise en œuvre sous son ministère.

Pierre Laroque (1907-1997), conseiller d'État, premier président de la Sécurité sociale de 1945 à 1951 ; il est resté jusqu'à sa mort un témoin engagé pour la défense de la protection sociale solidaire face aux changements dominés par des soucis de rentabilisation financière.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Musée national de l'assurance maladie, Château des Lauriers : 10, route de Carbon-Blanc, 33310 Lormont.

Ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures. Visite gratuite. Visite guidée sur demande en particulier pour les groupes. Site internet du musée :

www.musee-assurance-maladie.com

DE L'ART DES CAVERNES AU STREET-ART

Ernest Pignon-Ernest : la peau des murs

L'art commence par l'empreinte corporelle sur les murs ; avec E. Pignon-Ernest⁽¹⁾, les images ont l'air de suinter du mur.

*« L'image de soie
fragile franchit
les friches de l'oubli,
le dessin devient
impression, émanation
des lieux mêmes,
bruisse d'un
écho particulier
comme si chaque
parcelle, chaque
centimètre de brique,
chaque atome,
avaient été instruits,
habités
de l'endroit. »*

ERNEST PIGNON-ERNEST



© DR

Ombres et lumières, gris plombé des vieilles pierres, crépis douteux décollés par le temps, traces rugueuses, le passé et l'histoire sont réinventés par Ernest Pignon-Ernest et ses interventions plastiques. C'est sur tels supports que, la nuit, il choisit d'installer ses dessins, qu'il leur donne leur sens, celui de réveiller les lieux, de provoquer un regard différent, ancré dans la réalité : *« Les dessins sont essentiels dans mon travail dit-il, mais ils sont comme un outil, je n'expose pas des dessins dans les rues ».*

Plus d'un millier de sérigraphies ont ainsi envahi la ville de Nice ce 6 mai 1974, il y a tout juste 40 ans, au petit matin. Un millier de couples noirs et leurs deux enfants derrière un grillage, ont été placardés la nuit précédant la célébration honteuse du jumelage de la ville avec le Cap, par Ernest Pignon-Ernest issu de l'école des Beaux-Arts

*« Transformer la société, a dit Marx,
Changer la vie, a dit Rimbaud : ces deux mots
d'ordre ne font qu'un. » André Breton*

de Nice et engagé dans la campagne *« artistes du monde contre l'apartheid »*. Ce combat scellera des liens avec ce pays qu'évoquera plus tard cette mère de Soweto, son enfant mort du SIDA dans les bras, affichée sur les murs du ghetto et à Durban.

Il construira ses parcours en des lieux inspirés, celui de Maurice Audin, dont la silhouette juvénile a envahi Alger, la cas-

(1) Né Pignon, prénommé Ernest, il a choisi de se dé-nommer Pignon-Ernest pour échapper à la vindicte de la romancière et critique d'art, Hélène Parmelin, qui craignait une confusion avec son compagnon, le peintre Édouard Pignon. Son prénom est venu ensuite s'ajouter devant son nouveau nom pour *« constituer un sandwich, à l'insu de son plein gré »*.

bah, son quartier et l'université où il travaillait, celui de Mahmoud Darvich, son ami poète palestinien présent sur les murs de Bethléem, dans son village natal en Galilée, au check point de Qualandia, à Jérusalem, celui de Jean Genêt, entre agression et désir, comme crucifié sur les docks de Brest, dans un univers de poutrelles métalliques et de grues, celui de Rimbaud et sa fulgurance juvénile quittant Paris⁽²⁾ pour s'afficher à Charleville.

Les gisants de la Commune de Paris, les corps des huit Algériens tués au métro Charonne collés sur les marches de la station et sur celles qui montent au Sacré-Cœur de Paris... sont autant d'installations qui jalonnent le parcours singulier d'un artiste qui se refuse à porter un discours politique, réfute une lecture politique, réductrice, de son travail.

Le choix du dessin, est pour Pignon un choix éthique, une façon d'affirmer la pensée et la main, d'affirmer l'humain qui, sur les murs, va rencontrer d'autres signes humains et le recréer.

C'est le sens du travail réalisé en 2012 à la prison Saint-Paul de Lyon avant que les travaux ne la transforment en université catholique. Un lieu désaffecté, vidé en 2009 de ses occupants, situé en centre ville, voisine de la gare de Perrache, sur l'axe autoroutier Nord Sud qui conduit vers le Midi de la France. Un lieu connu de Pignon qui à leur invitation y avait rencontré des détenus qui fréquentaient l'atelier de dessin

La découverte d'une plaque portant les noms de quatre prisonniers l'amène à rencontrer les familles de ces disparus, à faire la lumière sur leur disparition, à s'intéresser à tout ce qui a pu se passer derrière les murs qui ont enfermé Bertel Albrecht, Marc Bloch, Raymond Aubrac, Jean Moulin et bien d'autres victimes du régime nazi et de la politique de Vichy, morts fusillés, guillotinés, suicidés : une extrême violence, des vies arrachées, des objets encore là pour tromper l'oubli, des barbelés, des chiffons accrochés par le vent.

Les silhouettes de ces hommes et de ces femmes sont revenues hanter les couloirs,

les cellules et les murs délabrés de la prison, sérigraphiés en noir et blanc, comme toujours, sur un papier très fin, comme si elles transpiraient des murs eux-mêmes. Berthie Albrecht dans son élégant tailleur noir et son chemisier blanc, est là, Marc Bloch, aussi, fin sourire derrière ses lunettes ; Max Barel derrière ses barreaux redit la dignité et l'espoir : tous vivants face aux bourreaux.

Et dans les cours de la prison au sol humide et disjoint, des rangées d'humains, face à nous, grandeur nature, attendent d'être fusillés dignement sans cris ni douleur.

Ce sont des hommes et des femmes sortis de l'oubli que Pignon rappelle à notre conscience, des individus recouverts du linceul, comme « le suicidé », accroché aux barbelés dont on devine le corps sous les plis.

Même figurative cette expression plastique devient symbolique, à l'image des « yoyos » reprise par Pignon dans un accrochage disparate de bouteilles, utilisées par les prisonniers pour communiquer

entre eux et s'adresser de menus objets : l'artiste a substitué aux objets les souffrances des détenus enfermés, et les mots « culpabilité, désespoir, désir, colère » flottent au-dessus des grilles barbelées. Évoquant son travail sur Saint-Paul, Pignon précise « *je fais toujours mes dessins avec une sorte de neutralité parce que je voudrais qu'ils soient comme des empreintes, je voudrais qu'on se dise, il a été là et il n'est plus là* ».

« La peau des murs »⁽³⁾ de la prison Saint-Paul est exposée à la galerie Lelong (Paris). L'adresse de la galerie et les autres lieux et dates d'exposition sont à découvrir sur le site www.pignon-ernest.com. ■

ANNIE EVENO

(2) Petite anecdote : Ernest Pignon-Ernest, au volant de sa 2 CV camionnette (c'était bien son véhicule de l'époque ; ce n'est pas pour ajouter à la légende) allait lui-même nuitamment coller « son Rimbaud dans les rues de Paris » ; après un contrôle d'identité, un jeune policier est venu discrètement lui en demander un.

(3) Titre du premier ouvrage consacré à E. Pignon-Ernest par M.-O. Briot et C. Humblot, préface de Cuenco, 1979, Limage Éditeur.

HISTOIRE D'UN MUR

Le mur murant la Ruche rend Pignon murmurant⁽¹⁾

E. Pignon-Ernest n'a jamais aimé les murs qui séparent, qui isolent, qui divisent ; il les dévoie, les pervertit, en fait les supports d'une protestation qu'il voudrait éphémère. Il a combattu le mur visible et invisible de l'apartheid ; lui qui fut de tous les combats aux côtés et avec les communistes a vu sans regret tomber le mur de Berlin et ses fresques bientôt vendues à l'encan ; il combat toujours le mur qui enserme la Palestine... Et pourtant en 2012 il a saisi avec d'autres la justice pour obtenir la reconstruction d'un mur !

Le lundi 22 octobre 2012, au petit matin, un bulldozer est venu passage de Dantzig à Paris démolir un mur jouxtant la « Ruche », un ensemble d'ateliers d'artistes parisiens. Les occupants ont immédiatement protesté. E. Pignon-Ernest, dont c'est la résidence parisienne depuis plus de 30 ans, s'est fait leur porte-parole : « *Ce mur date de l'origine de la Ruche, en 1902 ; c'est une agression* ». Protestation rapidement relayée par la presse⁽²⁾. La ruche est un haut lieu de l'histoire culturelle parisienne, elle a abrité Modigliani, Soutine, Léger, Chagall, Marie Laurencin, Mouloudji, Gréco... aujourd'hui une cinquantaine d'artistes y résident encore.

Poursuivi en justice par les résidents, le promoteur immobilier, qui avait ordonné la destruction du mur pour faciliter la construction d'un immeuble de standing sur le terrain voisin, a été condamné à le reconstruire ; c'est chose faite depuis le 3 octobre 2013. E. Pignon-Ernest et les autres résidents ne le tiennent pas quitte pour autant : le mur n'a pas été reconstruit à l'identique comme l'avait stipulé le jugement et surtout la démolition du mur a entraîné la destruction irrémédiable d'une mosaïque de Melano, un céramiste qui avait travaillé avec Braque, Léger, Chagall. Décidément les artistes se cogneront toujours au mur de l'argent.

JEAN-PIERRE BILLOT

(1) En partie emprunté à un adage cité par Victor Hugo (*Notre-Dame de Paris*) : « *Le mur murant Paris rend Paris murmurant* ».

(2) *La Croix* et *L'Humanité* du 23/10/2012.

Des outils précieux

Les publications



Association à but non lucratif créée par le SNES, ADAPT a entre autres objectifs le souci d'alimenter la réflexion sur le système éducatif, les disciplines. Chacun, intéressé par les lettres, l'histoire ou les sciences, trouvera dans son catalogue matière à réflexion. Quelques exemples pris au hasard.



Parmentier, Chaptal, Chevreul Trois grands pionniers de la chimie alimentaire

L'œuvre proprement dite de chacun de ces trois pionniers a ouvert de larges perspectives pour le renouveau de l'alimentation des hommes aux XVIII^e et XIX^e siècles. La question de la nutrition humaine est un sujet qui a préoccupé nombre de scientifiques, d'Hippocrate, qui en a fait un des fondements de la médecine, à Lavoisier, notamment à travers l'étude de la décomposition du sucre. Mais au XX^e siècle, la chimie alimentaire connaît de grandes avancées. Parmentier travaillant sur l'amidon, Chaptal sur le sucre de betterave et Chevreul sur les graisses, fondent les bases de la chimie organique et ouvrent des perspectives nouvelles concernant l'alimentation des hommes...

Un récit qui mêle science et histoire, et permet de découvrir les vies passionnantes des trois scientifiques dont les travaux ont révolutionné la chimie alimentaire.

• Paul Malziak, Coéd. Adapt-Vuibert, 2011, 190 p., 25 euros



Passeurs de rives

Orient, ce mot est à lui seul un voyage dans l'espace et dans le temps et c'est à un voyage inattendu que vous convient ces « passeurs de rives » aussi différents qu'ont pu l'être le géographe al-Idrîsi, l'érudite maronite Abraham Ecchelenis, Antoine Galland, « l'inventeur » des Mille et une nuits, et Mardochée Naggiar, le grammairien.

Tous ont contribué à développer des liens et faire circuler des savoirs entre l'Orient et l'Occident ; pourtant les contacts n'ont jamais été de soi. Chacun de ces parcours témoigne de la richesse et de la complexité des échanges qui unirent les deux rives de la Méditerranée entre le XII^e et le XIX^e siècle.

Publication construite à partir des Journées d'études du SNES-FSU dans le cadre des Rendez-vous de L'Histoire de Blois – octobre 2011

• Coord. Véronique Vanier - SNES éditions, 48 p., 10 euros

Almanach de l'univers

Une histoire de la cosmologie

Un petit tour d'horizon illustré sur les découvertes en physique et en astronomie qui ont permis de mieux comprendre comment est fait l'univers.

Depuis l'Antiquité, les hommes ont tenté de répondre aux questions sur l'origine de l'univers, sa dimension ou encore sa composition, en se basant sur la mythologie, la philosophie, la religion mais aussi les sciences. L'ouvrage revient sur les différentes représentations que les hommes ont eues de leur monde et sur les découvertes qui les ont bouleversées ; ce panorama des connaissances sur lesquelles sont fondées les représentations de l'univers, résume, dans un ordre chronologique et par fiches, les travaux de personnages illustres et fascinants (philosophes, astronomes, physiciens et mathématiciens) qui n'ont pas hésité à remettre en question les dogmes de leurs contemporains pour expliquer l'univers.

• Michel Rousselet, coédition Adapt-Vuibert, 192 p., octobre 2013, 25 euros



Charles-Adolphe Wurtz. Un savant dans la tourmente

1865-1875 : Entre bouleversements politiques et revendications féministes

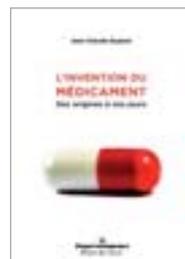
Pénétrez, aux côtés d'un chimiste devenu doyen de la Faculté de médecine de Paris, au cœur d'une époque passionnante : luttes de pouvoir entre clergé et faculté, lutte des femmes pour l'accès à l'enseignement supérieur...

Comment Charles-Adolphe Wurtz, chimiste reconnu, est-il devenu doyen de la Faculté de médecine de Paris

entre 1866 et 1876 ?

À ses côtés on pénètre au cœur d'une époque passionnante, que ce soit par ses bouleversements politiques, de l'Empire à la République, ou par les luttes de pouvoir, précisément documentées, entre un clergé dénonçant un enseignement considéré comme trop matérialiste et une Faculté reflétant l'évolution des théories scientifiques. Une autre lutte, celle des femmes pour l'accès à l'enseignement supérieur et à la profession de médecin, et parallèlement la description des événements de cette période : la guerre de 1870, la Commune de Paris, la mise en place d'un gouvernement instable et d'un régime sans Constitution.

• Nathalie Pigeard-Micault Adapt-SNES/Hermann, 168 pages, mars 2011, 24 euros



L'invention du médicament

Une histoire des théories du remède

L'histoire du médicament est celle de méthodes de recherche, d'étude et de fabrication qui en font un objet complexe, réinventé au fil des siècles. Depuis les antiques origines du remède jusqu'à la pharmacie des Lumières, on peut suivre la part variable de l'empirisme systématique, du hasard et de la rationalité théorisante, trois facteurs encore intégrés dans les stratégies de recherche de nouvelles molécules. Mais c'est la période du XIX^e au XXI^e siècle,

avec le développement conjoint des concepts aujourd'hui opératoires en pharmacologie, des procédés de la pharmacie industrielle et des difficultés de l'interface médicament-société, qui inventera le médicament comme objet scientifique, technico-industriel et social.

Ce sont les idées marquantes de cette invention du médicament que le livre évoque, au côté des personnages et épisodes les plus emblématiques.

• Jean-Claude Dupont, Coédition Adapt/Hermann, 285 p., septembre 2013, 20 euros



Quand les paysans sèment la révolte...

Les Luites paysannes ici et ailleurs, du XVII^e siècle à nos jours

L'histoire des paysans en France n'est pas celle d'un monde traditionnel et immobile loin s'en faut. Les luttes paysannes, nombreuses à toutes les époques, marquent l'histoire de ce groupe social, qui participe aux évolutions politiques, économiques et sociétales du pays.

Déjà sous l'Ancien Régime, les archives judiciaires dévoilent des conflits paysans fréquents, avec des causes et une intensité très variables selon les localités et les périodes. Au XIX^e siècle, l'agitation paysanne évolue vers des mouvements de résistance à l'échelle nationale et des grèves dans certaines régions. Enfin, depuis les années soixante, le monde paysan, qui se syndicalise, doit faire face à de nouveaux enjeux comme la mondialisation ou l'agriculture biologique. Le présent ouvrage révèle trois siècles de luttes et de contestations au sein des campagnes françaises, du XVIII^e siècle aujourd'hui.

• Table ronde organisée par le SNES-FSU dans le cadre des Rendez-vous de L'Histoire de Blois – 18-21 octobre 2012 – Édition coordination : Yohan Odivart ; Adapt-SNES 2013, 64 pages, 11 euros

Pour passer commande s'adresser à : Éditions ADAPT, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)
ou commander sur le site : www.adapt.snes.edu

JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS

Un nouveau secteur d'activité : la « silver économie », miracle ou mirage ?

Prévue en 2007, la loi sur la prise en charge de la perte d'autonomie, devenue depuis « loi sur l'adaptation de la société au vieillissement », devrait voir le jour en 2014-2015. L'enjeu sociétal est longuement envisagé, par contre l'enjeu financier n'est qu'à peine effleuré, c'est pourtant « le nerf de la guerre » ! Mais la « crise », la « compétitivité » imposent des sacrifices... à certains !

Le vieillissement peut-il être aussi une chance ?

« La France vieillit. Non seulement les Français vivent de plus en plus vieux, mais la part des personnes âgées dans la population totale s'accroît. (...) »

Ces évolutions démographiques représentent d'importants défis économiques, sociaux et sociétaux. (...) Le premier âge de la retraite, dite « active et en bonne santé », est celui de la grand-parentalité, des loisirs et de l'engagement civique. (...) »

Le second âge de la retraite commence aux alentours de 75 ans. C'est une phase au cours de laquelle les problèmes de santé s'aggravent. (...) C'est aussi l'âge où la solidarité familiale commence à s'inverser : d'aidants les personnes âgées deviennent de plus en plus aidées par leur entourage. (...) C'est donc à ce moment-là qu'apparaissent des demandes d'adaptation de logements, de recours accru aux services à la personne, de produits de domotique ou de dispositifs d'assistance.

Ces besoins sont encore nettement accrus lorsque les personnes deviennent dépendantes. (...) »

Ces besoins (...) sont censés soutenir le développement d'un nouveau secteur d'activité, baptisé « Silver économie » par le gouvernement. (...) Pour la ministre chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, Michèle Delaunay, « le vieillissement est une chance ». Pourquoi pas ? »



Hors-série, n° 100

La Silver économie, le nouveau marché des seniors

« Grand débat (...) au conseil régional de la Région Midi-Pyrénées qui a officialisé le lancement de la Silver économie (...) « Mon exigence en prenant ce ministère, c'était de démontrer que l'âge de la longévité ne doit en aucun cas être une charge pour notre pays. Nous avons lancé la Silver économie, en avril 2013, avec 800 entreprises présentes à Bercy » a déclaré hier Michèle Delaunay. (...) Si le vieillissement est au cœur de la Silver économie, un flou demeure quant au modèle économique à venir. (...) Une question de fond persiste notamment sur l'accompagnement médicalisé des personnes âgées à domicile : qui prendra en charge ce système ? Le patient, le contribuable, la Sécurité sociale, les mutuelles ? Mme Delaunay n'a pas donné de réponse. »



14 février 2014

Quels moyens pour la « silver économie » ?

« Dans son plaidoyer pour un pacte de responsabilité, le président de la République semble enfin reconnaître que la restauration de la compétitivité des entreprises françaises constitue un préalable nécessaire à une véritable création d'emplois.

La question est donc de savoir maintenant quels sont les secteurs d'activité pouvant être le plus moteur de croissance et d'emplois. L'un d'entre eux (...), serait la « silver économie », c'est-à-dire les activités propres à satisfaire les besoins d'une population vieillissante. (...) »

Cette population est cependant loin de former un groupe homogène. Les besoins des uns et des autres sont différents. (...) Les revenus disponibles sont également forts différents et, pour une grande part, dépendront de l'évolution du pouvoir d'achat de leurs retraites, qui inévitablement ne croîtront plus au même rythme que dans le passé. Telle est la conséquence évidente des réformes successivement adoptées concernant l'allongement de la durée de cotisation (...) ou le nouveau système d'indexation des pensions. (...) »

Ainsi se posera la question de la solvabilité de la demande et de la compétitivité relative des services offerts en France en comparaison des mêmes services proposés dans les pays voisins. Se posera aussi celle de la main-d'œuvre française disponible et qualifiée pour remplir des emplois souvent jugés exigeants, peu enviables et faiblement rémunérateurs. »

Hugues de Jouvenel



28 janvier 2014

35 000 euros : tel est le prix maximal d'une année de vie supplémentaire

« Le calcul vient d'un organisme public de santé britannique, le NICE, qui a évalué le rapport coût/efficacité d'une thérapie se fondant sur un indicateur créé par des économistes : le « QALY » (quality-adjusted life-year). L'institut estime qu'à moins de 35 000 euros par an, le traitement d'une maladie est « rentable », au-delà... En pleine crise, avec un système de santé sous une énorme pression financière, cette estimation voulue par le gouvernement conservateur est une véritable bombe. Pour eux, la vie a donc un coût. »



9 au 15 janvier 2014

AU REVOIR ET À BIENTÔT

Parcours d'un futur retraité

Militant actif et vigilant depuis son entrée dans le métier, Daniel Robin a suivi le secteur Retraités depuis son arrivée au secrétariat général du SNES. Il va bientôt en devenir membre à part entière.



© Thierry Nectoux

Daniel Robin

DÉFENSEUR RIGOUREUX

DE LA LAÏCITÉ ET DU SERVICE PUBLIC



Parisien envoyé pour son premier poste de prof de maths dans le Nord, il fait ses débuts au collège Anne-Frank à Grande-Synthe dans l'académie de Lille.

Nommé ensuite dans la Vallée de la Loire, il enseigne d'abord au collège de Bourgueil avant de rejoindre en 1987 le lycée Choiseul à Tours qu'il n'a pas quitté depuis. Au SNES, il parcourt toutes les étapes d'un engagement de syndiqué, du S1 au S4, jusqu'au cosecrétariat général. À son arrivée au S4 – rue de Courty –, il forme avec Francis Berguin un tandem complémentaire mais parfois explosif : surnommés Castor et Pollux (référence mythologique ou allusion à la série d'animation jeunesse des années 60 ?), ils animent le secteur POL-SCOL dont Daniel prendra ensuite la responsabilité, avant de devenir cosecrétaire général en 2007.

Une vie syndicale qui n'est pas de tout repos : dans le SNES comme, par exemple, au congrès de Strasbourg, et surtout en confrontation avec les politiques gouvernementales : manif contre Allègre, les réformes des retraites, les suppressions de postes dans l'Éducation nationale, pour ne citer que quelques moments. Avec une force de conviction qui entraîne des débats souvent vifs et passionnés, Daniel porte les idéaux du SNES et sa volonté de faire avancer tout ce qui sert la profession et le service public d'éducation.

Mais le bien-vivre ne peut être indifférent à quelqu'un qui a élu domicile dans le Val de Loire, dans la lignée d'illustres prédécesseurs qui ont célébré les plaisirs des papilles et de la convivialité !

Grand fumeur « converti » (mot choisi à dessein pour un responsable laïcité) au vapoteur depuis peu, il affiche aussi une addiction à un film culte qui le réjouit et dont il connaît tous les plans et toutes les répliques : *Les Tontons flingueurs* !

Après tant d'années organisées dans et pour le SNES, Daniel remet son mandat de cosecrétaire général à ce congrès d'avril 2014, sa retraite de prof prenant effet à la fin de l'année scolaire prochaine. Futur retraité donc, non de ceux qui se retirent mais de ceux qui se choisissent une vie autre : levons nos verres de saumur ou de vouvray ! « *Boire est le propre de l'homme, boire vin bon et frais, et de vin, divin on devient* » écrivait Rabelais avant d'afficher la devise : « *Fay ce que voudras* » ! ■

MICHÈLE OLIVAIN